



---

## Comité Technique Spécial Départemental

---

31 janvier 2019 (9h30 – 13h30)

Présents pour la FSU : Juliette Coatrieux (SNUipp-FSU), Pascal Baudet (SNUipp-FSU), Pierre Blanc (SNUipp-FSU), Julien Gayet (SNUipp-FSU) et Guillaume Dubois (SNES-FSU)

En propos liminaires, l'IA-DASEN précise le cadre global de la carte scolaire : légère baisse des effectifs attendus avec – 43 élèves. La priorité reste sur le 1<sup>er</sup> degré, avec un effort budgétaire pour notamment finaliser les dédoublements CE1 en REP. La dotation départementale est positive : +10 postes, malgré le début de baisse d'effectifs.

Cela permet de prendre en compte la diversité du territoire et d'autre part, cela permet de tendre vers l'équité de notre réponse scolaire, sur le département, avec des territoires très différents en moyenne montagne ou en plaine et des flux de populations liés aux métropoles avec une dispersion de notre public scolaire. L'attention sera portée sur les petites écoles à 3 classes ou moins. Un travail territorial est engagé avec une réponse plus fine au regard des dimensions des écoles pour garantir les conditions et la progression des élèves et tendre vers l'équité.

Si la DASEN se félicite de la qualité et la pertinence des échanges avec les organisations syndicales, elle fait part de son grand « étonnement » [que nous traduisons par « agacement »] que des syndicats fassent des annonces à l'issue des GT auprès des écoles concernées. A quoi bon maintenir les GT ? menace-t'elle.

Réponse du SNUipp-FSU : nous faisons un travail constant avant et après les instances officielles pour communiquer avec les écoles tout en restant prudents dans nos déclarations. Et nous continuerons à le faire car c'est notre rôle !

La DASEN présente son projet de carte scolaire pour la rentrée scolaire 2019.

Pour le pays de Gex, les évolutions des effectifs sont « plus délicates avec des populations mouvantes ». Deux écoles sur Saint Genis Pouilly (Lion et Jura) et sur Gex (Parozet et Perdtemps) peuvent absorber les élèves en équilibrant les effectifs. Ce travail d'équilibrage se fait avec les mairies.

Le SNUipp-FSU intervient pour demander que lorsque les effectifs sont déjà à l'indicateur voire au-delà, des ouvertures franches soient annoncées afin que les personnels puissent être nommés dès le 1<sup>er</sup> mouvement, pour favoriser la stabilisation des équipes et l'organisation de la rentrée prochaine, et que les mairies puissent anticiper.

La DASEN entend les arguments mais souhaite rester prudente dans certaines situations.

Le SNUipp-FSU demande à l'administration si la mesure prise par le Canton de Genève concernant la fin de l'accueil de nouveaux élèves frontaliers en Suisse aura des répercussions sur les effectifs attendus.

La DASEN se veut confiante car les élèves non déjà scolarisés et aînés de leur fratrie sont « connus » et bien pris en compte dans les prévisions d'effectifs de nos écoles.

Concernant l'école de la Diamanterie, la DASEN propose une ouverture. Mais, l'école pourrait « absorber » les élèves en surnombre si les écoles du Lion et du Jura ne suffisent pas ! et 60 élèves sont d'ores et déjà attendus à la rentrée prochaine. Le SNUipp-FSU demande a minima une ouverture à suivre qui est refusée par l'administration.

A Oyonnax et à Ambérieu, l'approche de la carte scolaire se fait comme sur Gex et sur Saint-Genis Pouilly, de manière « territoriale ». Le SNUipp-FSU ne dispose pas de toutes les données (effectifs de toutes les écoles concernées, capacité d'accueil, distance entre les écoles et accord des parents) pour assurer la cohérence de ces choix.

Suite à la question du SNUipp-FSU, l'administration précise que les dérogations de carte scolaire concernent que les élèves qui n'ont pas encore été scolarisés et sans séparer des fratries.

Le SNUipp-FSU s'inquiète sur la capacité d'accueil de certaines écoles d'Oyonnax.

L'IEN précise qu'un travail est mené avec la mairie pour réviser la carte des secteurs avec la possibilité de créer des « super-secteurs » (englobant plusieurs secteurs). Aucun autre élément ne nous ait communiqué.

De nombreux moyens provisoires attribués à la Rentrée Scolaire 2018 (ou reconduits pour certains) ne sont pas pérennisés malgré les effectifs qui sont au-delà de l'indicateur d'ouverture.

Le SNUipp-FSU demande leur pérennisation pour favoriser la stabilité de l'équipe.

La DASEN préfère la prudence qui selon nous n'est pas justifiée !

En termes de moyens, une ouverture « provisoire » est un poste récupéré l'année suivante.

Le SNUipp-FSU demande à ce que dans tous les cas de fermeture, les temps de décharges soient maintenus pour une année transitoire, et que les situations de fermetures qui seraient réétudiées en juin, se basent sur les indicateurs de fermeture comme l'an passé (et non sur ceux d'ouverture, qui sont beaucoup plus difficile d'atteindre une fois la fermeture prononcée).

Pour ces deux requêtes, la DASEN prend note mais ne donne pas de réponse.

Concernant les PDMQDC : « Quand nous avons ouvert les dispositifs de CP dédoublés en REP + nous avons utilisés les moyens du dispositif PDMQDC à Oyonnax. Nous avons dans ce département, un certain nombre d'autres dispositifs PDMQDC prévus pour accompagner des lieux avec des projets. L'an dernier nous avons fermé les postes qui se sont révélés vacants. Cette année, nous avons réfléchi à la manière dont nous pouvions (dans des situations d'écoles où les projets sont arrivés à leur termes) fermer ces dispositifs. Pour autant, nous avons certaines situations où il demeure des besoins, des difficultés, à la fois en termes d'une problématique d'accompagnement de l'école inclusive et sur le climat scolaire. Nous souhaitons qu'à certains endroits nous puissions mettre un dispositif pour l'inclusion et le climat scolaire. Dans certaines mesures de fermetures, nous allons mettre en œuvre le dispositif « inclusion et climat scolaire ». La volonté est d'accompagner certains territoires qui ont des problématiques spécifiques. La volonté n'est pas de fermer purement et simplement le dispositif plus de maitres que de classe. »

Le SNUipp-FSU intervient pour dénoncer qu'aucune évaluation du dispositif n'ait été faite ! [L'administration avait annoncé l'an passé qu'aucune mesure ne serait prise pour le dispositif avant son évaluation]. Il s'insurge que les CP-CE1 à 12 sont en permanence évalués dans les médias et ce n'est pas le cas des PDMQDC. De plus, le SNUipp-FSU liste en s'appuyant sur plusieurs témoignages d'équipes pédagogiques les bénéfices apportés par le PDMQDC au niveau des apprentissages des élèves, mais également au niveau des pratiques pédagogiques. Le SNUipp-FSU demande a contrario de développer ce dispositif qui est plébiscité par la profession. [pour rappel, le PDMQDC est le fruit d'une longue lutte menée par le SNUipp-FSU].

La DASEN ne remet pas en cause les bénéfices tirés par la présence d'un maître supplémentaire ni leurs compétences acquises.

A la rentrée 2018 : il y avait 24.5 postes de PDMQDC.

Fermetures à la rentrée prochaine : 15.5 postes

Conservation de 5 PDMQDC + 4 ? à Bourg-en-Bresse\*

\*Les 4 PDMQDC restant de Bourg pourraient devenir « dispositif inclusion et climat scolaire ».

La DASEN n'a pas encore tranché.

Nouveau dispositif « inclusion et climat scolaire » : 5 postes (sur Bellegarde, Côtère (2), Nantua et Belley)

Les PDMQDC qui perdent leur poste bénéficieront de mesure de carte.

Le choix des postes supprimés s'est d'abord porté sur les postes vacants puis sur les postes occupés dont les collègues avaient le moins d'ancienneté.

S'ils répondent aux critères des postes du nouveau dispositif, les PDMQDC pourront postuler en bénéficiant d'une priorité.

Le nouveau dispositif sera propre à notre département. Il sera expérimental.

Aucune précision concernant leur mission ne nous est communiquée.

[Le SNUipp-FSU intervient pour demander la création de postes ERUN au regard de la charge de travail qui est la leur.](#)

La DASEN ne peut pas "[se] le permettre" à ce moment de l'année car elle souhaite "prioriser le remplacement". Selon le solde de postes dont elle pourra disposer en fin de carte scolaire, elle créera ou non des postes ERUN.

A l'unanimité, les organisations syndicales votent contre ce projet de carte scolaire.

5 FSU, 3 FO et 2 SE

La DASEN est contrainte de faire un nouveau projet de répartition de postes pour la rentrée prochaine. Un nouveau CTSD doit se tenir le vendredi 8 février. Le CDEN est reporté au 12 février.

Autre point à l'ordre du jour, le nouveau barème du mouvement « intra-départemental ».

Pour rappel, une note ministérielle inscrite dans le BO mobilité du mois de novembre 2018 apporte des modifications importantes dans les éléments à prendre en compte dans le cadre des mutations des personnels, et notamment avec l'ajout de « priorités légales ».

L'administration et les organisations syndicales se sont réunies à 5 reprises pour travailler sur la déclinaison départementale de ces directives ministérielles.

+ d'info sur : [notre article](#)

Ce projet de barème est soumis au vote :

Pour : 2 (SE)

Abstention : 5 FSU

[Le SNUipp-FSU reconnaît la bonne volonté de l'administration qui a permis la tenue de ces groupes de travail. La proposition de doubler l'AGS a été retenue et les écarts qui créaient initialement un énorme déséquilibre entre les situations sont moindres, cependant, le SNUipp-FSU dénonce que le ministère détermine les règles sans tenir compte de notre réalité locale.](#)

Contre : 3 FO

La nouvelle organisation des vœux géographiques est également soumise au vote :

A l'unanimité, les organisations syndicales votent contre (5 FSU, 3 FO et 2 SE)

Les questions diverses seront évoquées lors du prochain CTSD qui se tiendra le vendredi 8 février.